

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2015

Conseillers présents : ADNOT Claudine, ALBARET Dominique, MIGINIAC Christian, MAINAUD Bernard, PETIT Yann, MAINAUD Bernard, FAISY Gérard, PEYRAMAURE Claire.

Excusés: FAUCHÉ Cécile, PLAS Emilie,

Claire Peyramaure est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Ligne de trésorerie
- Bibliothèque Départementale : convention
- Compte administratif 2014
- Compte de gestion 2014
- Affectation de résultat
- Service civique
- Activités accompagnant les éoliennes
- Motion ANECR contre l'austérité imposée aux budgets communaux.
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil du 13 janvier

Ligne de trésorerie

2015/05

Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire explique au conseil que la ligne de Trésorerie contractée l'an passé arrive à échéance le 27 mars 2015. Sur les 150000€ tiré, 50 000€ ont été remboursés.

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler cette ligne de trésorerie qui ne pourra être remboursée pour le 27 mars, les subventions du PAB et le FCTVA ne pouvant être versées avant cette date.

Il fait part de l'offre du crédit agricole pour une ligne de trésorerie de 100 000€ pour une durée de 12 mois au taux actuel de 1.671€ marge comprise. (Taux de référence Euribor).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition du Crédit Agricole et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette ligne de trésorerie.

Bibliothèque Départementale : convention

2015/06

Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général a adopté le 19 décembre 2014 le Plan Départemental de Développement de la lecture et des bibliothèques pour la période 2015-2019.

Ce plan prévoit que pour bénéficier des services de la BDP, les communes actuellement desservies devront signer une convention avec le Conseil Général.

Une convention dépôt mairie existe déjà. Le Maire propose donc de la renouveler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention Dépôt Mairie avec le Conseil Général de la Corrèze.

Les efforts seront portés sur les secteurs mal desservis.

Les 2èmes mardis du mois, les livres réservés sur internet pourront être apportés par la navette.

Compte de gestion 2014

2015/07

Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'elles ont été régulièrement décrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part

Compte administratif 2014

2015/08

Présents : 8 Votants : 7 Pour 7 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal vote, le compte administratif 2014 de la Commune présenté par Claudine Adnot, doyenne d'âge, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses..... 207 575.39€
Recettes..... 221 743.80€

Section d'investissement

Dépenses..... 387 381.10€
Recettes..... 277 992.48€

Affectation de résultat

2015/09

Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal,
après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2014
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation
Considérant les éléments suivants:

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau): 64 192.63€
Résultat d'investissement antérieur reporté :
..... -16 740.26€

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014

solde d'exécution de l'exercice: -109 388.62€
solde d'exécution cumulé: -126 128.88€

RESTES A REALISER AU 31/12/2014

dépenses d'investissement 128 210.00€
recettes d'investissement 109 971,00€
solde
-97 150,00€

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31/12/2014

rappel du solde d'exécution cumulé -126 128.88€
rappel du solde des restes à réaliser 97 150.00€
solde
-28 978.88€

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL

28 978.88€

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice 14 168.41€
résultat antérieur 64 192.63€

TOTAL A AFFECTER

78 361.04€

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
recette au compte 1068 sur BP 2015 **28 978.88€**
2) affectation complémentaire en "réserves"
recette au compte 1068 sur BP 2015 **0,00€**
3) reste sur excédent de fonctionnement à reporter
au BP 2015 (report à nouveau créditeur) **49 382.16€**
TOTAL 78 361.04€

Service civique :

Le Conseil municipal donne son accord de principe à la création d'un poste de service civique pour un jeune de 16 à 25 ans. Il est décidé d'une réunion à prévoir afin d'ajuster le poste et son profil selon les besoins en direction des personnes âgées et des relations entre générations.

Activités accompagnant les éoliennes :

A la demande de Monsieur le Maire, Dominique Bidault vient relater un projet économique possible et négocié lié à l'implantation des éoliennes sur notre commune.

Celui-ci a été contacté par Saméole représenté par Monsieur Triboulat pour étudier les possibilités de création d'activité hôtelière ou autre sur notre commune.
Plusieurs projets ont donc été soumis à un cabinet d'études de Limoges qui en étudie la faisabilité.
Pour se faire, Dominique Bidault a spontanément échafaudé plusieurs scénarios dans un esprit dynamique et respectueux du « vivre ensemble » à Saint Pardoux.
Il est remercié pour ce travail, la Municipalité attendra les résultats de l'étude pour aller plus loin dans le projet y compris avec les habitants.

- Concernant le projet éolien, l'étude d'impact écologique a été présentée la semaine dernière, la réponse sera donnée en même temps que le permis de construire.
Le chantier durerait entre 1 an et 1 an ½.

Motion ANECR contre l'austérité imposée aux budgets communaux

2015/10

Présents : 8 Votants : 8 Pour 6 Contre : 0 Abstentions : 2

Dans ce contexte de préparation budgétaire de notre commune, nous nous heurtons pour l'année 2015 à une véritable impossibilité : Celle de maintenir au même niveau notre action au service de nos concitoyens tout en conservant les mêmes taux d'imposition locale qui sont déjà trop élevés pour nombre de familles de notre commune.

Les décisions gouvernementales de réduire les dotations d'Etat de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017 (soit 28 milliards de baisse cumulée sur la période 2014/2017) se traduisent pour notre commune par une perte sèche de 13 000€.

C'est considérable, et c'est du « jamais vu ».

Si la situation reste en l'état, cette perte va inmanquablement entraîner la réduction voire la suppression de services publics permettant de répondre à des besoins essentiels et croissants dans tous les domaines : emploi, éducation, logement, santé, sport, culture, environnement...

Cela aura un impact négatif sur le soutien aux associations, dont le rôle pour mieux vivre ensemble n'est plus à démontrer. Cela aura des répercussions sur la vie de certaines populations déjà broyées par la crise.

Cette austérité renforcée pour les communes est inacceptable. Elle est inefficace car elle enfonce le pays dans un cycle infernal de récession et de chômage. Les collectivités représentent 71% de l'investissement public du pays. Les asphyxier, c'est se placer directement dans un ralentissement de cet investissement, c'est comprimer l'emploi public comme privé, c'est assécher les carnets de commandes de nombreuses entreprises, celle du BTP notamment.

C'est se placer dans une situation où l'on fait supporter 22% de l'effort de réduction de la dette publique à un secteur qui en représente 10% ! C'est accroître les inégalités et la pauvreté, c'est renforcer les fractures territoriales, c'est alimenter la crise économique, écologique, sociale.

Ces choix sont d'autant plus intolérables qu'ils s'accompagnent d'une augmentation à hauteur de 41 milliards d'euros des aides aux entreprises, via le CICE, ou la baisse des cotisations patronales.

Ces aides ont eu pour seuls effets la dégradation des investissements privés et de l'emploi, en alimentant généreusement les dividendes : notre pays est au premier rang des pays européens pour la rémunération de l'actionnariat, laquelle a connu une augmentation de 30% au printemps de l'année dernière. Nous refusons la ponction organisée des collectivités au profit des milieux financiers !

L'efficacité et la justice, c'est une réforme fiscale d'ensemble qui combat le gâchis de la spéculation en la taxant et qui encourage la relance par le pouvoir d'achat, l'emploi, les services publics.

L'argent existe au sein de la cinquième puissance économique mondiale !

Le Conseil municipal de St Pardoux la Croisille demande que cet argent soit consacré aux investissements utiles à nos concitoyens, utiles à l'emploi, utiles à la relance.

Il demande l'arrêt immédiat de cette austérité imposée aux collectivités. Il demande la création d'un nouvel impôt territorial des entreprises assis sur leur capital, et taxant les actifs financiers.

Il demande la remise à plat de l'ensemble des exonérations sociales et fiscales avec ce critère : les aides publiques aux entreprises doivent être utiles à l'emploi et à la croissance.

Questions diverses

- Clôture JL Bouyges : celui-ci veut clôturer son étang y compris en bordure du chemin communal qui le jouxte.
Il est convenu qu'un élu se rendra sur place lorsque le projet sera piqueté.

Un courrier lui sera envoyé dans ce sens.

- Lecture d'un courrier de M. Donnedevie.

- Information de la création d'un comité de pilotage sur Marcillac pour la réalisation d'un lieu de vie temporaire et transitoire pour les personnes relevant de maladie tout en étant encore autonomes.

Il s'agirait d'un dispositif parallèle à la maison de retraite.

La séance est levée à 11 heures 30